

## **Manifestation Le Jour de la Nuit - Versement d'une subvention à Franche-Comté Nature Environnement**

**M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur** : Suite à l'appel d'un collectif d'associations, le 24 octobre a été organisé dans de nombreuses villes du pays le premier Jour de la Nuit.

Le Jour de la Nuit est une opération de sensibilisation à la protection de l'environnement nocturne et à la pollution lumineuse.

Cette manifestation a pour but de sensibiliser le grand public ainsi que les collectivités à la problématique de la pollution lumineuse issue d'une généralisation de l'éclairage nocturne, perturbant fortement la faune et faisant disparaître le ciel étoilé. Le message porte aussi sur les possibilités d'économie d'énergie envisageables sur les éclairages publics.

La date choisie correspond à celle du changement d'heure. Elle est aussi celle choisie par le monde de l'astronomie pour organiser les nuits Galiléennes célébrant le 400<sup>ème</sup> anniversaire de l'observation du ciel par Galilée en proposant au public des observations du ciel.

La Ville de Besançon a accepté de participer à cette manifestation, en éteignant l'éclairage extérieur de certains de ses bâtiments publics tels que la Citadelle.

Afin de ne pas gêner ce soir-là les observations du ciel depuis l'Observatoire, le secteur Pierre Mesnage n'a pas été allumé.

En marge de cette extinction des bâtiments, plusieurs animations ont été proposées au public : à l'Observatoire, le public a observé le ciel grâce à l'Association Astronomique de Franche-Comté. Au pied de la Citadelle puis à la Gare d'Eau, des animations ludiques autour de la faune nocturne, des bruits de la nuit et de la découverte de la vraie nuit ont été proposées. Ces moments ont été animés par les Associations de la Maison Régionale de l'Environnement de Franche-Comté.

Il est proposé de subventionner, à ce titre, l'Association Franche-Comté Nature Environnement (association chef de file) à hauteur de 1 400 €.

En cas d'accord, la somme de 1 400 € sera prélevée au chapitre 65.830/6574 CS 10003 qu'il conviendra d'abonder, lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2009, par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.830/6042 CS 10003.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le versement d'une subvention à l'Association Franche-Comté Nature Environnement à hauteur de 1 400 €,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint(e) Délégué(e) à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.

Après en avoir délibéré, sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 2009.*